

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°002/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation **L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, le douze avril à dix-neuf heures.**
 05/04/2019 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
 25/04/2019 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers
 En exercice **10** **Absents excusés:** Monsieur LE HALPERT Patrick, Madame CAPELLE
 Présents **8** Christiane donne pouvoir à Monsieur Olivier MORIN.
 Votants **8** Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal,
 Vu le Compte Administratif 2018 présenté par Madame le Maire,
 Madame le Maire s'étant retirée de la salle de réunion, la Présidence étant assurée par Monsieur AUBERT Serge, doyen d'âge, approuve le compte Administratif qui donne les résultats comme suit :

		DEPENSES	RÉCETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	173 994.46	177 557.48
	Section d'investissement	21 717.13	349 189.40
Reports de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement (002) (si déficit)		21 342.64 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001) (si excédent)	9 571.74	
	Total (réalisations + reports)	205 283.33	548 089.52
Restes à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	15 731.14	0.00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019	15 731.14	0.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	173 994.46	198 900.12
	Section d'investissement	47 020.01	349 189.40
	Total cumulé	221 014.47	548 089.52

Madame le Maire reprend alors la Présidence de la séance.

Pour copie conforme
 Le Maire
 Marie-Françoise LECLERC

- Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
 - Notification ou publication le :
 - Le Maire

